

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 18 AOUT 1842.

EXPOSÉ DES MOTIFS accompagnant un projet de loi tendant à proroger le terme fixé par l'art. 3 de la loi du 10 février 1836 et du 25 mai 1838

MESSIEURS,

En augmentant le personnel de la Cour d'Appel de Bruxelles, la loi du 10 février 1836 a déclaré qu'à dater du 15 octobre 1842, il ne serait plus pourvu aux places qui deviendraient vacantes, jusqu'à ce que le personnel fût réduit au nombre fixé par la loi d'organisation judiciaire.

La même disposition a été insérée dans la loi du 25 mai 1838, par laquelle une deuxième Chambre a été adjointe aux tribunaux de Tournay et de Charleroi.

Avant de laisser écouler le délai que ces deux lois ont fixé, le Gouvernement a examiné si l'intérêt de l'Administration de la Justice n'exigeait pas, du moins pour un nouveau terme, le maintien du personnel actuel de la Cour d'Appel de Bruxelles et des tribunaux de Tournay et de Charleroi.

L'autorité judiciaire qu'il a consultée sur ce point, est d'avis qu'une prorogation de cinq années au moins est nécessaire, et que seulement, à l'expiration de cette période, l'on pourra apprécier les effets de la nouvelle loi sur la compétence en matière civile, et juger si une diminution du personnel de ces corps judiciaires est possible.

Le relevé statistique du mouvement des affaires de toute nature qui leur ont été soumises depuis 1833 jusqu'en 1841 inclusivement (Annexes A, B, C), démontre en effet la nécessité de proroger le terme que les lois de 1836 et 1838 avaient fixé au 15 octobre prochain. Nous avons l'honneur de soumettre à vos délibérations un projet de loi qui reporte ce terme au 15 octobre 1847.

Le Ministre de la Justice.

VAN VOLXEM FILS.

PROJET DE LOI.

Leopold ,

Roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre de la Justice est chargé de présenter aux Chambres le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le terme fixé par l'art. 3 de la loi du 10 février 1836 (*Bulletin officiel* n° 14) et par l'art. 3 de la loi du 25 mai 1838 (*Bulletin officiel* n° 190), est prorogé au 15 octobre 1847.

Donné à Ostende , le 10 août 1842.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice ,

VAN VOLXEM, FILS.

COUR D'APPEL DE BRUXELLES.

Affaires de toute nature depuis 1833 jusqu'en 1841.

ANNÉES.	NOMBRE DES AFFAIRES						AFFAIRES CIVILES ET COMMERCIALES arrivées à la fin de chaque année
	Civiles.	Commerciales.	Correctionnell	CRIMINELLES.		TOTAL	
				Mises en accusation	Assises		
1833	309	78	152	146	49	714	488
1834	551	91	161	211	74	868	622
1835	581	92	184	161	84	902	721
1836	583	98	135	137	84	879	866
1837	506	116	223	131	59	835	744
1838	540	134	237	139	64	934	816
1839	507	129	298	139	68	941	768
1840	546	144	231	166	58	945	734
1841	558	117	173	147	52	827	654
TOTAL.	5,045	999	1,814	1,597	392	7,843	"

Observation — En 1836, lorsque le personnel de la Cour a été augmenté, l'arriéré en matière civile et commerciale était de 866 causes. Ce nombre s'est trouvé réduit à 654 au 15 août 1841 ; mais tout porte à croire qu'il aura subi une nouvelle augmentation à l'expiration de l'année courante, attendu que le grand nombre d'affaires criminelles portées aux assises depuis le 15 août dernier, a constamment interrompu le service d'une chambre civile, et que le nombre des affaires de toute nature portées à la Cour, n'a pas diminué.

ANNEXE B.

TRIBUNAL DE TOURNAY,

Affaires de toute nature depuis 1833 jusqu'en 1841.

ANNÉES.	NOMBRE DES AFFAIRES			Arrière en matière civile à la fin de chaque année	Observations.
	CIVILES.	CORRECTIONNELLES.	TOTAL.		
1833.	380	246	626	155	
1834.	445	304	749	303	
1835.	339	369	708	356	
1836.	344	416	760	446	
1837.	336	305	641	439	
1838.	341	322	663	432	
1839.	307	400	707	357	
1840.	347	563	912	343	
1841.	363	607	970	389	
TOTAL	5,172	5,934	11,106	"	

ANNEXE C.

TRIBUNAL DE CHARLEROI.

Affaires de toute nature depuis 1833 jusqu'en 1841.

ANNÉES.	NOMBRE DES AFFAIRES				Arriéré en matière civile et commerciale à la fin de chaque année.	Observations
	CIVILES.	COMMERCIALES	CORRECTIONNELLES.	TOTAL.		
1833	500		552	1052	436	
1834	485		582	1057	430	
1835	418	87	631	1136	624	
1836	245	110	593	946	661	
1837	559	115	706	1180	614	
1838	327	186	722	1235	668	
1839	526	335	843	1702	704	
1840	418	416	930	1764	602	
1841	436	534	1071	2041	604	
TOTAL. . .	5,463		6,650	12,093		